

Conseil général
Monsieur Patrick Siggen
Président

Sion, le 10 juin 2025

RÉPONSE AU POSTULAT : poubelles à tri sélectif sur la voie publique

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Florian Micheloud

Monsieur le Président du conseil général,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Lors du plénum du 18 juin 2024, un postulat a été déposé en lien avec les poubelles sur la voie publique.

Celui-ci viserait le remplacement des poubelles traditionnelles par des poubelles à tri sélectif.

Il est proposé la réponse suivante aux postulants.

Poubelles à tri sélectif sur la voie publique

La stratégie actuelle de la Ville de Sion en matière de tri sélectif repose sur un équilibre entre la proximité pour les usagers et l'efficacité logistique du ramassage des déchets. Cette approche différenciée permet d'optimiser la gestion des flux selon leur fréquence de production et leur nature.

Ainsi, les déchets produits en grandes quantités, tels que les déchets incinérables et les papiers-cartons, bénéficient d'une collecte dense à proximité des habitations. Les déchets courants comme les déchets de cuisine, les huiles, les métaux, le verre ou encore les textiles sont regroupés dans des écopoints répartis stratégiquement sur le territoire. Les déchets plus occasionnels, comme les encombrants, les déchets minéraux ou les déchets spéciaux, sont pour leur part acheminés vers les déchetteries.

Le tri du PET, problématique en raison de son taux d'erreur particulièrement élevé dans les collectes non surveillées, atteignant jusqu'à 25 % selon une étude de Swissrecycle, a été volontairement externalisé aux commerces. Cette solution vise à garantir une meilleure qualité de tri, en cohérence avec les recommandations de PET-Recycling Suisse, de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'association « Infrastructures communales », qui déconseillent la collecte publique non surveillée dans les communes de plus de 1'000 habitants.

Il convient également de rappeler que les papiers souillés, souvent issus des emballages de plats à emporter, ne sont pas recyclables. Leur présence dans les collecteurs à papiers-cartons dégrade

la qualité de la filière et nuit à l'efficacité du recyclage. Ces éléments renforcent la nécessité de limiter certaines fractions dans les collectes en libre accès.

Après exclusion du PET et du papier-carton pour les raisons évoquées ci-avant, seuls les déchets incinérables, le verre et les métaux resteraient admissibles dans une éventuelle collecte par poubelles de tri sélectif dans l'espace public. Toutefois, la mise en œuvre d'un tel dispositif impliquerait d'importantes adaptations logistiques. Les véhicules de voirie devraient être modifiés pour assurer le ramassage de plusieurs flux simultanément, ce qui réduirait leur capacité utile. Il serait également nécessaire de créer un centre de tri intermédiaire pour stocker et redistribuer les fractions collectées, ce qui impliquerait des investissements conséquents.



Par ailleurs, l'expérience menée à la gare de Sion par les CFF avec des installations de poubelles à tri sélectif accessibles au public a mis en lumière les nombreuses limites de ce type de dispositif. Les erreurs de tri, involontaires ou non, ainsi que les dépôts sauvages récurrents, compromettent l'efficacité de la mesure. Ces comportements inappropriés entraînent non seulement des coûts supplémentaires pour le nettoyage et la reprise, mais nuisent également à la propreté de l'espace public.

Il est également à craindre qu'une partie significative des déchets recyclables produits dans les ménages, qui devraient être triés et amenés aux écopoints, finisse dans ces poubelles publiques, provoquant leur débordement et incitant à des dépôts hors-conteneurs. Cela réduirait fortement l'intérêt environnemental de la mesure tout en engendrant une surcharge pour les services de voirie.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Sion ne recommande pas l'installation de poubelles de tri sélectif sur l'espace public. Elle privilégie une approche structurée et centralisée à travers les écopoints et les filières existantes, garantissant une qualité de tri élevée, des coûts maîtrisés et une propreté urbaine durable.

Le Conseil général, sur proposition du service des Travaux publics et de l'environnement, décide de déposer la réponse au postulat en l'état.

Ainsi adopté par le conseil municipal dans sa séance du 5 juin 2025

Philippe Varone	Frédéric Delessert
	
Président	Secrétaire municipal

Copie : M. Florian Micheloud, conseiller général